

Ecrit par le 9 janvier 2025

VILLE DE PERNES LES FONTAINES



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 09 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 29 mars 2022 sous réserves d'incidents



AVIS AU PUBLIC

AVIS D'OUVERTURE DE LA PHASE DE CONCERTATION DE LA PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE PERNES-LES-FONTAINES

Par délibération du 16 décembre 2021, le Conseil municipal a prescrit la procédure de révision allégée N°2 du PLU de la Commune de Pernes-les-Fontaines, ayant pour objectifs d'autoriser l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière dite « La Machotte », située désormais en zone agricole du PLU et représentant un périmètre de 5 hectares qui n'est plus exploité et dont la remise en état des sols a débuté. Ce projet, compte-tenu de l'importance de la production d'énergie à venir, est compatible à la fois au SCOT en vigueur du Bassin de Vie d'Avignon et aux lois relatives à la transition énergétique.

Le Conseil municipal a dans ce cadre fixé les modalités de concertation suivantes :

Ecrit par le 9 janvier 2025

- Publication du présent avis d'ouverture de la phase de concertation en Mairie de Pernes-les-Fontaines, sur le site internet de la Ville et dans le présent journal diffusé dans le département ;
- Mise à disposition en Mairie de Pernes-les-Fontaines, aux jours et heures habituels d'ouverture, d'un registre destiné à recueillir les observations du public, qui sera mis à disposition pendant une période d'au moins un mois à compter du lundi 4 avril 2022 et jusqu'à ce que le Conseil municipal tire le bilan de la concertation dans le cadre d'une délibération d'arrêt du projet ;
- Organisation d'une réunion publique le jeudi 5 mai à 18H au Centre Culturel Les Augustins, Place Louis Giraud à Pernes-les-Fontaines (84210), salle Daniel Sorano.

3953332

Publié le 29/03/2022

COMMUNE DE BONNIEUX



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 09 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 29 mars 2022 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 9 janvier 2025



Mairie de Bonnieux

AVIS AU PUBLIC

Révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Le public est informé que, par délibération du 21 mars 2022, le conseil municipal de la commune de Bonnieux a approuvé la révision allégée n°2 du PLU.

Cette délibération ainsi que le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

3953291

Publié le 23/03/2022

CONCERTATION PUBLIQUE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 09 janvier 2025

Département : Vaucluse

Ecrit par le 9 janvier 2025

Cette annonce paraîtra le 29 mars 2022 sous réserves d'incidents



**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE COMMUNIQUE
AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONCERTATION PUBLIQUE**

Il sera procédé sur la période du lundi 28 février au vendredi 1er avril 2022 inclus à une concertation publique relative à la :

**REALISATION D'UNE LIAISON ENTRE LA RD 973 ET LE PROJET DE DÉVIATION VILLELAURE /
PERTUIS**

Durant cette période :

- Une exposition publique de présentation du projet (dossier et panneaux) sera accessible aux horaires d'ouverture au public au Centre Technique Municipal, 690 Avenue de Verdun - commune de Pertuis.

- Les documents de la concertation seront également disponibles sur le site internet du Département de Vaucluse <https://www.vaucluse.fr/>

- Des permanences d'information seront assurées par les représentants du Conseil départemental de Vaucluse dans la salle Grenache, 576 Avenue de Verdun - commune de Pertuis :

* le mercredi 09 mars 2022 de 09 h 00 à 12 h 00,

* le vendredi 01 avril 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.

- Toute personne intéressée pourra s'exprimer par écrit :

* sur le registre mis à disposition au lieu d'exposition publique,

* par courrier électronique à concertation.liaison.RD973@vaucluse.fr

* par voie postale à l'adresse suivante :

Conseil départemental de Vaucluse

Concertation publique opération « RD 973 PERTUIS »

CS 60516

Place Viala

84909 Avignon Cedex 9.

A l'expiration de la période, le Conseil départemental de Vaucluse dressera par délibération un bilan de la concertation qui sera communiqué aux partenaires de l'aménagement et mis à disposition du public sur son site internet.

Les modalités de concertation sont susceptibles d'évoluer afin de se conformer aux dernières directives sanitaires. Le cas échéant, elles seront actualisées sur le site internet du Département de Vaucluse.

Ecrit par le 9 janvier 2025

3952972

Publié le 10/02/2022

MAIRIE DE BONNIEUX



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 09 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 29 mars 2022 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 9 janvier 2025



Mairie de Bonnieux

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté N° 20211230 en date du 30.12.2021, le Maire de la Commune de BONNIEUX a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant que la révision allégée N°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Jacques SUBE, a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, par décision du 1/12/2021.

L'enquête se déroulera en Mairie du vendredi 21 janvier 2022 au lundi 21 février 2022 inclus. Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- **Vendredi 21/01/2022 de 09h30 à 11h30 ;**
- **Samedi 12/02/2022 de 09h30 à 11h30 ;**
- **Lundi 21/02/2022 de 9h30 à 11h30.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être soit :

- consignée dans le registre mis à disposition du public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture
- adressée par courrier postal l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie - 7 Rue Jean-Baptiste Aurard - 84480 BONNIEUX

adressée par courriel à l'adresse suivante : js.ce84@hotmail.com, avant le lundi 21/02/2022 à 11h30.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal délibèrera sur la suite à donner au projet.

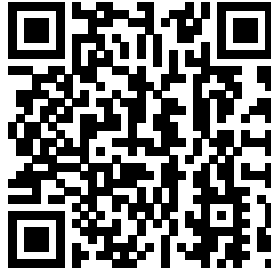
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures d'ouverture, et sur le site internet de la commune, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

3952875

Publié le 26/01/2022

AEROCLUB VAUCLUSIEN

Ecrit par le 9 janvier 2025



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 09 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 29 mars 2022 sous réserves d'incidents

APPEL A CANDIDATURES LOCATION-GERANCE RESTAURANT-BAR

L'association AEROCLUB VAUCLUSIEN lance un appel à candidatures pour la location-gérance d'un fonds de commerce de restaurant-débit de boissons dont elle est propriétaire, situé au sein des locaux qu'elle occupe à l'adresse suivante : 170 imp. Roland Garros - Aéroport Avignon-Provence - 84140 MONTFAVET.

Les locaux, sur le domaine public de l'aéroport, sont d'une surface de 215 m² environ (dont terrasse extérieure d'environ 100 m²). Le fonds comprend les éléments incorporels (notamment clientèle, enseigne, licence IV). Le matériel n'est pas compris dans les éléments loués. Les contrats de travail du personnel attaché au fonds devront être repris s'il y a lieu (article L.1224-1 du code du travail).

Durée : jusqu'au 31/12/2029. Entrée en vigueur souhaitée : avril 2022.

Loyer : redevance fixe mensuelle de 1 500 € HT, et, en cas de chiffre d'affaires annuel supérieur à 300 000 € HT, redevance proportionnelle égale à 6% de la fraction du C.A. excédant 300 000 € HT.

Critères de sélection des candidatures : - Pertinence du projet au regard des caractéristiques du fonds de commerce et du site : 80 points (Pertinence et qualité du projet proposé : 20 points; Caractère esthétique du projet : 10 points; Savoir-faire, motivation, expérience du candidat : 20 points; Faisabilité financière et technique du projet : 30 points) ; - Pertinence du projet au regard des attentes de l'association concernant l'interaction avec les activités, la vie et l'image de l'association : 20 points.

Des négociations seront engagées avec les candidats. En cas de nombre important de candidatures, l'association se réserve la possibilité de n'engager des négociations qu'avec les 5 candidats ayant obtenu les meilleures notes au regard des critères de sélection.

Visite obligatoire des locaux (prendre rendez-vous avec Michel DAUMAS - tél : 06.44.92.65.20, email : michelp.daumas@gmail.com).

Retrait du dossier et renseignements : AEROCLUB VAUCLUSIEN - 170 impasse Roland Garros -

Ecrit par le 9 janvier 2025

84140 MONTFAVET - Tél. : 04.90.84.17.17 - Courriel : aeroclubvauclusien@orange.fr - Dossier téléchargeable sur le site web de l'association : <http://aeroclubvauclusien.com> - Documents joints : Cahier des charges et modalités, Photos et plan, Liste des contrats de travail en cours, Attestation sur l'honneur à compléter, signer et joindre au dossier de candidature.

Remise des dossiers de candidature : les dossiers de candidature seront rédigés en langue française et envoyés sous pli recommandé avec AR, ou déposés, sous plis fermés, contre récépissé, sur rendez-vous (pour prendre RDV, contacter Michel DAUMAS ou Evelyne SAUVAGE - Tél : 06.44.92.65.20 - Email : michelp.daumas@gmail.com), à l'adresse suivante : AEROCLUB VAUCLUSIEN - 170 imp. Roland Garros - 84140 MONTFAVET

Date limite de réception des dossiers de candidature : lundi 7 mars 2022 à 18 heures

3952837

Publié le 20/01/2022

VILLE DE CABRIERES D'AVIGNON



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 09 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 29 mars 2022 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 9 janvier 2025



**PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°2
ET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
MESURES DE PUBLICITE POUR L'ENQUETE PUBLIQUE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Commune de Cabrières d'Avignon
Enquête publique unique portant sur :
La révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme et la modification n°1 du Plan Local
d'Urbanisme**

Dont les objets sont :

- * Révision Allégée n°1 : définir le nouveau classement de la parcelle D265 suite à la décision du TA de Nîmes en date du 8 décembre 2020 d'annuler son classement en zone N.
- * Modification n°1 :
 - revoir le principe d'aménagement de la zone 1AU située à Coustellet.
 - affiner les dispositions relatives aux panneaux photovoltaïques.

Par arrêté n°2021-07 du 16 décembre 2021, le maire de Cabrières d'Avignon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de révision allégée n°2 et modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet,

Il sera procédé à une enquête publique unique relative à ces projets.

L'enquête publique unique se déroulera du lundi 17 janvier au vendredi 18 février 2022, soit 33 jours consécutifs.

Au terme de l'enquête, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu ses rapports, le conseil Municipal de Cabrières d'Avignon devra délibérer pour approuver la révision allégée n°2 et la modification n°1 du PLU. Monsieur Alain LECLERCQ, ingénieur retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes. Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Cabrières d'Avignon pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 17 janvier au 18 février 2022 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet révision allégée n°2 et de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Les dossiers sont aussi consultables sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie durant les heures habituelles d'ouverture de celle-ci et sur le site de la commune

Ecrit par le 9 janvier 2025

(<https://www.cabrieresdavignon.fr>).

Une adresse internet dédiée permettra de recueillir les observations du public (enquetepublique-cabavignon@orange-business.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie le :

- 17 janvier 2022 de 8h30 à 12h30,
- 25 janvier 2022 de 13h30 à 17h30,
- 3 février 2022 de 8h30 à 12h30,
- 10 février 2022 de 13h30 à 17h30,
- 18 février 2022 de 8h30 à 12h30,

Madame le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon représente l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées concernant les dossiers de révision allégée n°2 et modification n°1 du PLU.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, Madame le Maire et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Madame le Maire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

A compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Cabrières d'Avignon le dossier avec son rapport dans lesquels figurent ses conclusions motivées.

Une copie des rapports du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du département de Vaucluse et à M. le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Un mois après la fin de l'enquête publique, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Cabrières d'Avignon, pendant une durée d'un an

3952826

Publié le 19/01/2022

VILLE DE PERNES LES FONTAINES

Ecrit par le 9 janvier 2025



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 09 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 29 mars 2022 sous réserves d'incidents



AVIS AU PUBLIC

PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

Par délibération N°2021-03 du 16 décembre 2021, transmise au représentant de l'Etat, le Conseil municipal a prescrit la procédure de révision allégée N°2 du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objectifs d'autoriser l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière dite « La Machotte », située désormais en zone agricole du PLU et représentant un périmètre d'environ 5 hectares qui n'est plus exploité et dont la remise en état des sols a débuté. Ce projet, compte-tenu de l'importance de la production d'énergie à venir, est compatible à la fois au SCOT en vigueur du Bassin de Vie d'Avignon et aux lois relatives à la transition énergétique.

Ladite délibération est affichée, à compter du Lundi 10 janvier 2022, en Mairie de Pernes-les-Fontaines et en Mairie annexe du Hameau Les Valayans, aux lieux habituels d'affichage, pendant au moins un mois.

3952778

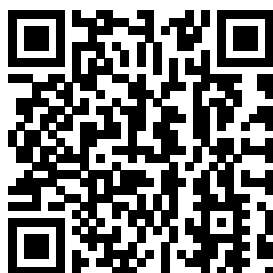
Publié le 11/01/2022

Ecrit par le 9 janvier 2025

MAIRIE DE BONNIEUX



Mairie de Bonnieux



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 09 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 29 mars 2022 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 9 janvier 2025



Mairie de Bonnieux

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté N° 20211230 en date du 30.12.2021, le Maire de la Commune de BONNIEUX a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant que la révision allégée N°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Jacques SUBE, a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, par décision du 1/12/2021.

L'enquête se déroulera en Mairie du vendredi 21 janvier 2022 au lundi 21 février 2022 inclus. Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- **Vendredi 21/01/2022 de 09h30 à 11h30 ;**
- **Samedi 12/02/2022 de 09h30 à 11h30 ;**
- **Lundi 21/02/2022 de 9h30 à 11h30.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être soit :

- consignée dans le registre mis à disposition du public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture
- adressée par courrier postal l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie - 7 Rue Jean-Baptiste Aurard - 84480 BONNIEUX

- adressée par courriel à l'adresse suivante : js.ce84@hotmail.com, avant le lundi 21/02/2022 à 11h30.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal délibèrera sur la suite à donner au projet.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures d'ouverture, et sur le site internet de la commune, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

3952728

Publié le 03/01/2022

VILLE DE CABRIERES D'AVIGNON

Ecrit par le 9 janvier 2025

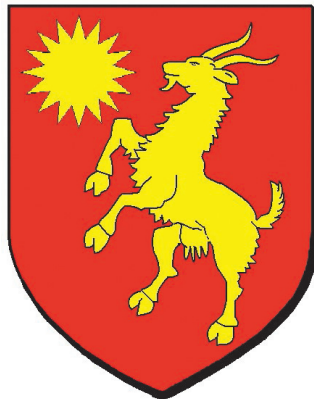


Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 09 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 29 mars 2022 sous réserves d'incidents



**PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°2
ET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

MESURES DE PUBLICITE POUR L'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Cabrières d'Avignon

Enquête publique unique portant sur :

**La révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme
et la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme**

Dont les objets sont :

Révision Allégée n°1 : définir le nouveau classement de la parcelle D265 suite à la décision du TA de

Ecrit par le 9 janvier 2025

Nîmes en date du 8 décembre 2020 d'annuler son classement en zone N.

□ Modification n°1 :

- revoir le principe d'aménagement de la zone 1AU située à Coustellet.
- affiner les dispositions relatives aux panneaux photovoltaïques.

Par arrêté n°2021-07 du 16 décembre 2021, le maire de Cabrières d'Avignon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de révision allégée n°2 et modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet,

Il sera procédé à une enquête publique unique relative à ces projets.

L'enquête publique unique se déroulera du lundi 17 janvier au vendredi 18 février 2022, soit 33 jours consécutifs.

Au terme de l'enquête, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu ses rapports, le conseil Municipal de Cabrières d'Avignon devra délibérer pour approuver la révision allégée n°2 et la modification n°1 du PLU.

Monsieur Alain LECLERCQ, ingénieur retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes. Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Cabrières d'Avignon pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 17 janvier au 18 février 2022 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet révision allégée n°2 et de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Les dossiers sont aussi consultables sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie durant les heures habituelles d'ouverture de celle-ci et sur le site de la commune (<https://www.cabrieresdavignon.fr>). Une adresse internet dédiée permettra de recueillir les observations du public (enquetepublique-cabavignon@orange-business.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie le :

- 17 janvier 2022 de 8h30 à 12h30,
- 25 janvier 2022 de 13h30 à 17h30,
- 3 février 2022 de 8h30 à 12h30,
- 10 février 2022 de 13h30 à 17h30,
- 18 février 2022 de 8h30 à 12h30,

Madame le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon représente l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées concernant les dossiers de révision allégée n°2 et modification n°1 du PLU.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, Madame le Maire et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Madame le Maire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

A compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de

Ecrit par le 9 janvier 2025

trente jours pour transmettre au maire de la commune de Cabrières d'Avignon le dossier avec son rapport dans lesquels figurent ses conclusions motivées.

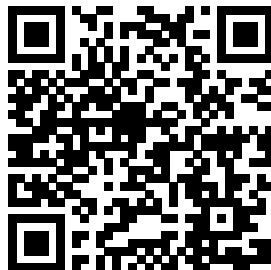
Une copie des rapports du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du département de Vaucluse et à M. le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Un mois après la fin de l'enquête publique, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Cabrières d'Avignon, pendant une durée d'un an.

3952684

Publié le 30/12/2021

VILLE D'ORANGE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 09 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 29 mars 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE PUBLICATION

Appel à candidature

Ecrit par le 9 janvier 2025

Contrat portant sur l'autorisation d'occupation temporaire à usage commercial du domaine public pour l'exploitation d'une buvette au Théâtre Antique d'Orange.

(Site touristique classé au patrimoine mondial par l'Unesco)

Activités : Buvette et snack les jours de spectacle, concerts, festivals ou manifestation.

Les espaces mis à disposition correspondent à une surface cumulée approximative de 200 m².

La période d'exploitation est conclue du 1er avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 et pourra être renouvelée pour une durée d'un an deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Une visite facultative aura lieu le lundi 29 novembre : départ à 15h00 de l'entrée publique du Théâtre antique.

Les professionnels intéressés peuvent retirer le dossier de candidature :

Soit sur le site de la ville : <https://www.ville-orange.fr>, rubrique : *Votre mairie* = *appel à candidature* = *la buvette du théâtre antique d'Orange*.

Soit sur demande adressée par courriel à : culturel@ville-orange.fr

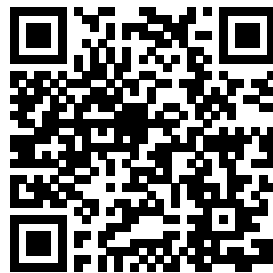
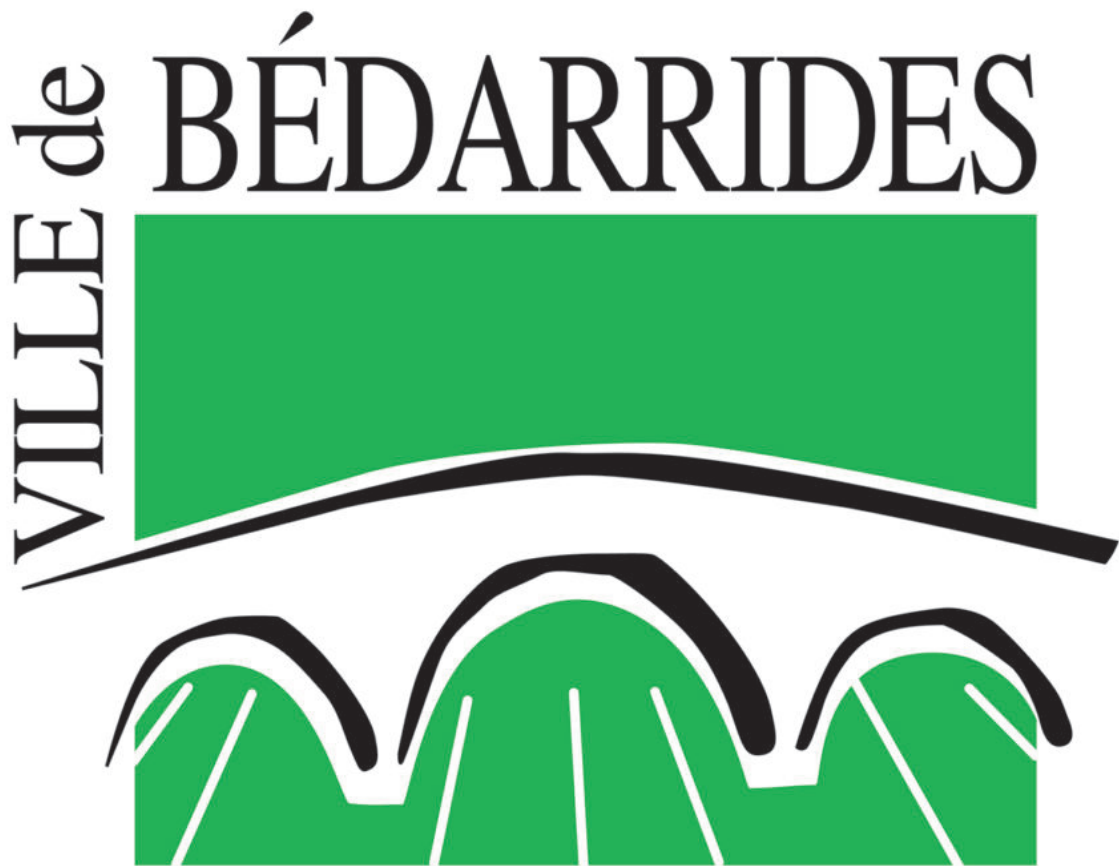
La date limite de réception des candidatures est fixé au : Vendredi 10 décembre 2021 à 12h00

3952365

Publié le 10/11/2021

COMMUNE DE BEDARRIDES

Ecrit par le 9 janvier 2025



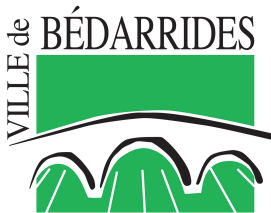
Attestation de parution sur [echodumardi.com](https://www.echodumardi.com)

Ecrit par le 9 janvier 2025

Date de téléchargement de justificatif : 09 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 29 mars 2022 sous réserves d'incidents



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

MISE À DISPOSITION DE TERRAINS FAISANT PARTIS DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE BEDARRIDES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ENERGETIQUE : CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN VU D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Organisateur de la consultation :

Commune de Bédarrides

36 grande Rue Charles de Gaulle

84370 BEDARRIDES

Monsieur le Maire de BEDARRIDES

Les propositions sont à déposer sur l'adresse suivante :

Courriel : ami@bedarrides.eu

Tel : 04.90.33.01.48

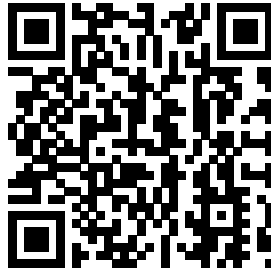
Date et Heures de réception limite des dossiers de propositions : Le lundi 22 novembre 2021 à 12h00

3952339

Publié le 09/11/2021

Ecrit par le 9 janvier 2025

AEROCLUB VAUCLUSIEN



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 09 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 29 mars 2022 sous réserves d'incidents

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

L'association AEROCLUB VAUCLUSIEN lance un appel à candidatures pour la location-gérance d'un fonds de commerce de restaurant-débit de boissons dont elle est propriétaire, situé au sein des locaux qu'elle occupe à l'adresse suivante : 170 impasse Roland Garros - Aéroport Avignon-Provence - 84140 MONTFAVET (France).

Les locaux, sur le domaine public de l'aéroport, sont d'une surface de 215 m² environ (dont terrasse extérieure d'environ 100 m²). Le fonds comprend les éléments incorporels (notamment clientèle, enseigne, licence IV). Le matériel n'est pas compris dans les éléments loués. Les contrats de travail du personnel attaché au fonds devront être repris s'il y a lieu (article L.1224-1 du code du travail).

Durée : 1 an, renouvelable. Entrée en vigueur souhaitée : février 2022.

Loyer : redevance fixe mensuelle de 1 500 € HT, et, en cas de chiffre d'affaires annuel supérieur à 300 000 € HT, redevance proportionnelle égale à 6% de la fraction du C.A. excédant 300 000 € HT.

Critères de sélection des candidatures : - Pertinence du projet au regard des caractéristiques du fonds de commerce et du site : 80 points (Pertinence et qualité du projet proposé : 20 points ; Caractère esthétique du projet : 10 points ; Savoir-faire, motivation, expérience du candidat : 20 points ; Faisabilité financière et technique du projet : 30 points) ; - Pertinence du projet au regard des attentes de l'association concernant l'interaction avec les activités, la vie et l'image de l'association : 20 points.

Des négociations seront engagées avec les candidats. En cas de nombre important de candidatures,

Ecrit par le 9 janvier 2025

l'association se réserve la possibilité de n'engager des négociations qu'avec les 5 candidats ayant obtenu les meilleures notes au regard des critères de sélection.

Visite obligatoire des locaux (prendre rendez-vous avec Michel DAUMAS - tél : 06.44.92.65.20, email : michelp.daumas@gmail.com).

Retrait du dossier et renseignements : AEROCLUB VAUCLUSIEN - 170 impasse Roland Garros - 84140 MONTFAVET - Tél. : 04.90.84.17.17 - Courriel : aeroclubvauclusien@orange.fr - Dossier téléchargeable sur le site web de l'association : <http://aeroclubvauclusien.com>. Documents joints : Cahier des charges et modalités, Photos et plan, Liste des contrats de travail en cours, Attestation sur l'honneur à compléter, signer et joindre au dossier de candidature.

Remise des dossiers de candidature : les dossiers de candidature seront rédigés en langue française et envoyés sous pli recommandé avec AR, ou déposés, sous plis fermés, contre récépissé, sur rendez-vous (pour prendre rendez-vous, contacter Michel DAUMAS ou Evelyne SAUVAGE - Tél : 06 44 92 65 20 - Email : michelp.daumas@gmail.com), à l'adresse suivante : AEROCLUB VAUCLUSIEN - 170 impasse Roland Garros - 84140 MONTFAVET

Date limite de réception des dossiers de candidature : le 25 novembre 2021 à 18h00
3952263

Publié le 25/10/2021